

# Le budget de la Ville de Béthune

Tous les ans, le Conseil Municipal vote le budget de la Ville. Rendu public, ce budget permet de donner l'orientation de l'action municipale pour l'année et de fixer les priorités.

## Un budget municipal, comment ça marche ?

Le budget se divise en deux sections : le fonctionnement et l'investissement.

La section fonctionnement prévoit les recettes et dépenses liées au fonctionnement normal des services. Elle concerne le quotidien de la collectivité (entretien courant des voiries, propreté urbaine, tranquillité publique, politiques publiques (éducation, sport, enfance-jeunesse, cohésion sociale, animations...)).



La section investissement, quant à elle, concerne les dépenses liées aux projets de la Municipalité, dont tout particulièrement les chantiers.

Dans ces deux sections, les dépenses doivent être égales aux recettes. C'est ce qu'on appelle un budget à l'équilibre.



HÔTEL DE VILLE  
6 Place du 4 septembre  
62407 Béthune cedex

HORAIRES :  
Lun : 9h > 19h30 sans interruption  
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000  
Fax :  
mairie@ville-bethune.fr